

Projet d'accueil Et Charte de fonctionnement



Maison d'Assistantes Maternelles
8 rue de l'église – 67340 Lichtenberg
03.88.03.50.11

Cousin Betty
Dahlem Sylvia
Wehrung Morgane

L'île aux enfants est une maison d'assistantes maternelles située 8 place de l'église à Lichtenberg.
La MAM est tenue par trois assistantes maternelles :

- Mme Cousin Betty, agréée depuis décembre 2012
- Mme Dahlem Sylvia, agréée depuis juillet 2005
- Mme Wehrung Morgane, agréée depuis juin 2022

Nous travaillons ensemble afin d'apporter aux familles un lieu d'accueil, d'échanges et de bien être pour leurs enfants.

La petite taille de la MAM permet la prise en compte de chaque enfant dans son individualité tout en lui offrant les avantages d'une mini collectivité. Elle est plus adaptée au développement des enfants, à leur rythme et peut répondre plus facilement aux besoins des enfants et des parents.

L'île aux enfants se compose de la façon suivante :

- 1 espace d'accueil
- 1 grande pièce de vie divisée en différents espaces suivant l'âge et les activités
- 1 cuisine où les enfants n'ont pas accès
- 1 salle de bain pour les enfants avec WC adaptés
- 1 WC adulte
- 1 buanderie
- 2 salles de sieste
- 1 espace doux, co-financé avec la CAF
- 1 espace privatif
- 1 jardin

Les assistantes maternelles de l'île aux enfants s'engagent à veiller au bien-être des enfants, à leur développement physique, à leur sécurité affective, en leur assurant un accueil individualisé, adapté à leur âge et à leur rythme.

1. Contrat de travail

Pour chaque enfant, un contrat de travail est établi. A ce contrat s'ajoutent plusieurs documents annexes à remplir par les parents

- liste des personnes majeures habilitées à récupérer l'enfant
- conditions et limites de sorties en dehors de la MAM
- autorisation de transport
- autorisation à photographier ou filmer l'enfant et modalités de diffusion
- autorisation d'administrer des médicaments et/ou produits d'hygiène
- informations médicales et carnet de vaccination
- autorisation pour le portage...

L'accueil de l'enfant ne pourra commencer qu'une fois le dossier complet.

Par ailleurs le métier d'assistantes maternelles est régi par la Convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. En cas de litige, nous nous référerons toujours à cette CCN qui est consultable sur demande à la MAM.

Afin de simplifier la déclaration des salaires sur Pajemploi.fr, un décompte des jours d'accueil, des repas et des heures complémentaires (ou supplémentaires) sera remis tous les mois via l'application de transmission Boo-parents.

2. Adaptation

Nous attachons une importance primordiale à la période d'adaptation. Celle-ci doit se faire suivant le rythme de l'enfant et est donc propre à chaque enfant.

Nous conseillons aux parents de venir 1 ou 2 fois pendant 1/2h avec leur enfant afin que celui-ci s'habitue au lieu, aux visages. Puis nous proposerons une première séparation d'1/2heure, puis une 1h voire 2, puis une ½ journée avec prise d'un repas.

Une adaptation réussie est le gage d'un accueil quotidien serein !

La période d'essai du contrat de travail signé entre l'assistante maternelle et le parent employeur démarre dès le premier jour d'adaptation.

3. Conditions d'arrivée et de départ

➤ Un espace d'accueil est aménagé à l'entrée de la MAM. Cet espace est organisé de façon à ce que les parents puissent préparer leur enfant (habillage, déshabillage, rangement des affaires). Il est équipé de petits bancs, de casiers et porte-manteaux nominatifs.

Dans cet espace seront également affichés tous les éléments relatifs à la vie de la MAM et communs à tous les parents (plannings de délégation, dates de fermeture de la MAM, événements ponctuels, informations de la PMI, informations du RPE, etc).

➤ Pour des raisons d'hygiène, les enfants porteront des chaussons fournis par les parents (changement des chaussures dans l'espace d'accueil). Le parent qui est amené à entrer dans l'espace de vie, au moment de l'adaptation, sera tenu de mettre les sur-chaussures à disposition dans le hall d'accueil.

➤ Pour des raisons de sécurité, seul le parent accompagnant l'enfant est autorisé à entrer dans l'espace de vie, si besoin. Toute autre personne (frère, sœur, grand parent...) devra rester dans le hall d'accueil.

➤ Chaque assistante maternelle sera autant que possible présente à l'arrivée ou au départ des enfants dont elle est référente afin d'effectuer la transmission auprès du parent bien que cette dernière se fasse tout au long de la journée via l'application Boo nounou/Boo parents dont l'abonnement est pris en charge par l'association.

➤ Le parent amène son enfant à la MAM en parfait état de propreté.

➤ Pour des raisons de sécurité, **TOUS** les bijoux (bracelets, boucles d'oreilles, colliers) et les jouets extérieurs à la MAM (en dehors du doudou et de la tétine) sont **INTERDITS** à la MAM.

➤ En fin de journée, l'assistante maternelle prépare l'enfant à l'arrivée du parent (soit au départ de l'enfant). Il est impératif de prévenir en cas de retard afin de pouvoir rassurer l'enfant.

⚠ **Rappel** : les horaires notés sur le contrat de travail sont les horaires d'arrivée (moment où l'enfant franchit la porte de la MAM, arrivée par QRcode faite par le parent) et de départ (moment où l'enfant quitte la MAM et non moment où le parent arrive pour le chercher). Pensez à revoir les horaires afin d'éviter les heures complémentaires.

4. La délégation d'accueil

Chaque parent autorise l'assistante maternelle qui accueille son enfant à déléguer cet accueil aux deux autres assistantes maternelles exerçant dans la MAM (notamment au moment de l'arrivée ou de départ).

Dans ce cas, le parent demeure employeur de la seule assistante maternelle à laquelle il confie son enfant.

L'autorisation de délégation figure dans le contrat de travail de l'assistante maternelle et l'accord des deux autres assistantes maternelles auxquelles l'accueil peut être délégué est joint en annexe du contrat de travail de l'assistante maternelle délégante.

La délégation d'accueil ne fait l'objet d'aucune rémunération supplémentaire. Le planning des délégations est affiché dans l'entrée.

5. la MAM au quotidien

Notre organisation est adaptée aux besoins des enfants. Nous sommes constamment attentives aux manifestations physiques de l'enfant (repas, sommeil, sécurité affective...).

En l'accueillant nous allons participer à l'éveil de l'enfant, à sa socialisation et à son éducation. Il est essentiel que les parents aient confiance en nous. L'enfant doit savoir que les adultes qui l'entourent sont sur la même longueur d'onde, même si les règles ne sont pas identiques chez eux et dans la MAM.

➤ Les temps d'éveil :

Le jeu est le meilleur moyen d'apprendre et de se sociabiliser.

Nous privilégions les temps de jeux libres, seul (puzzle, coloriage, lecture... selon l'envie de l'enfant) ou en groupe.

Des temps d'activités communes à l'ensemble des enfants sont intégrées en intérieur (motricité fine, sport, chant, éveil musical, exploration sensorielle, etc...) ou en extérieur (balade, jeux libres, sport etc...). Notez que la sortie est indispensable au bon déroulement de la journée et donc incontournable quelque soit la météo.

Des temps calmes (lecture, espace doux) trouvent également leur place à différents moments de la journée.

Nous proposons également ponctuellement (essentiellement pendant les vacances scolaires) des activités dirigées telles que des bricolages sur les thèmes du moment (Noël, Pâques, carnaval, Halloween, etc) et nous efforçons de les adapter au mieux à chaque enfant afin qu'il prenne plaisir à la faire (dans le cas contraire, il peut ne pas la faire). Nous préférons qu'ils jouent librement, qu'ils expérimentent et qu'ils découvrent le monde à leur rythme plutôt que de les inonder d'activités dirigées qu'ils auront bien le temps de faire plus tard. Par ailleurs, le résultat des activités mises en place n'est pas là pour satisfaire les espérances que l'adulte pourrait avoir mais pour offrir à votre enfant la liberté de s'exprimer tout en s'amusant.

⚠ Il n'y a pas d'écran à la MAM.

➤ Les temps de sommeil

C'est pendant le sommeil que l'enfant se réapproprie ce qu'il a fait pendant les périodes d'éveil.

Nous respectons les règles de sécurité et de confort (coucher l'enfant sur le dos sur un matelas ferme, sans oreiller, maintenir la pièce à une température de 18°C, utiliser une gigoteuse).

Pour les tout-petits, dès que la fatigue se manifeste, une sieste est proposée.

Pour les plus grands, la sieste est proposée collectivement après le repas. En cas de sieste décalée, l'enfant peut être amené à dormir dans la salle de vie afin de ne pas perturber le reste du groupe.

Il est primordial de respecter le rythme de chaque enfant. Pour leur bien-être, nous ne faisons pas de réveil « forcé », quitte à décaler le départ de l'enfant.

➤ La prise des repas

Les biberons sont donnés au calme, par l'assistante maternelle de référence ou par la collègue à qui elle délègue l'accueil le cas échéant. Les parents fournissent le lait et les biberons.

Pour les enfants de 6 à +/- 18 mois, une fois les divers aliments introduits par le parent, le repas sera donné quand le besoin s'en fait sentir, dans la chaise haute.

Dès que nous remarquons que l'enfant est prêt, il prendra ses repas à table, en commun, pour un moment d'échange, de convivialité et de plaisir.

L'association fournit les repas de tous les enfants (petits pots ou assiettes bio pour les tout-petits, et repas préparés sur place par les assistantes maternelles pour les plus grands). Les menus sont transmis via l'application de transmission.

⚠ La seule boisson servie est l'eau.

➤ Le temps de change, l'acquisition de la propreté et l'hygiène

Le change est effectué selon les besoins des enfants et non à des heures fixes.

Le moment de change est un instant de plaisir, de découverte, d'échange. C'est un moment privilégié pour l'enfant qui se retrouve avec l'adulte et partage ainsi un instant de communication et de sécurité affective.

Le change est assuré autant que possible par l'assistante maternelle de référence.

Le change s'effectue dans des conditions de sécurité. L'enfant, s'il est en hauteur, est toujours tenu et jamais laissé seul.

Dans la salle de bain est disposé un plan de change ainsi qu'un casier pour chaque enfant contenant ses affaires personnelles. Une désinfection du matelas est effectuée après chaque change.

Les couches devront être fournies par les parents. Il sera possible de laisser un paquet de couches à la MAM qui sera rangé dans la caisse de change de l'enfant. Les fesses des enfants sont nettoyées à l'eau avec du coton. Le parent peut apporter des produits d'hygiène (liniment, crème pour le change, lait de toilette etc) avec décharge signée pour que l'assistante maternelle l'utilise pour son enfant, à défaut, le produit ne sera pas utilisé.

Pour les plus grands, c'est le début de l'apprentissage de la propreté.

Pour être propre, il faut que l'enfant soit prêt physiologiquement. Chaque enfant évolue différemment, à son rythme.

L'acquisition de la propreté se fera à l'initiative des parents (sauf si l'enfant en voyant les autres enfants faire, en manifeste l'envie), l'assistante maternelle en accord avec celui-ci poursuivra cet apprentissage. Une initiation trop précoce peut occasionner un apprentissage difficile.

Le respect des règles d'hygiène est indispensable tant chez l'adulte que chez l'enfant. Nous sommes vigilantes au respect de ce besoin.

Nous initions l'enfant aux règles d'hygiène. Nous lui apprenons à s'essuyer après les toilettes, l'aidons à se laver les mains après y être allé, avant et après les repas, et chaque fois qu'il est nécessaire.

Le lavage des mains de l'adulte avant et après chaque acte de la vie courante est indispensable

➤ La communication gestuelle associée à la parole

L'équipe de la MAM s'est formée à la communication gestuelle associée à la parole. Cela consiste à associer aux mots du quotidien (manger, boire, encore, jouer, dormir, doudou, pipi, caca etc), un geste.

C'est dans la continuité de l'accueil bienveillant que nous offrons aux enfants que nous avons décidé d'intégrer cet outil à notre quotidien.

Cela permet à l'enfant qui ne parle pas encore de pouvoir communiquer et de faire comprendre ses besoins grâce à un panel de signes simples. On limite ainsi les frustrations en répondant aux besoins de l'enfant tout en s'amusant.

Rassurez vous, cela ne retarde en rien le développement de l'enfant. C'est une véritable passerelle vers le langage oral.

Il est possible que votre enfant signe à la maison, n'hésitez pas à échanger à ce sujet.

➤ Livret de repérage et grilles d'observation

Afin de suivre au mieux le développement des enfants accueillis, l'équipe remplira les grilles d'observation fournies dans le livret de repérage disponible sur le site de la CAF mon-enfant.fr. (6,12,18, 24 et 36 mois).

6. PRESENTATION D'UNE JOURNEE TYPE

(Heures approximatives aménagées en fonction du rythme des enfants)

7h30 - 9h30

Arrivée et accueil des enfants

Jeux libres avec temps d'observations de la part de l'équipe pédagogique

*

9h30 - 11h

Proposition d'une activité dirigée pour les plus grands / Promenade à l'extérieur / Jeux dans le jardin

*

11h00

Rituel de retour au calme

*

11h30 - 13h00

Repas

*

13h - 16h30

Sieste

*

16h - 17h

Goûter

*

17h - 18h30

Jeux libres avec temps d'observations

Préparation aux départs

Temps de calme avant les premiers départs

7. Nos valeurs

Les valeurs ne sont transmises aux enfants que si nous les appliquons à nous même. Il est ainsi plus facile à l'enfant de reproduire ce que fait l'adulte.

- La politesse : bonjour, merci, s'il te plaît... ceci dès l'arrivée de bébé
- Le respect de l'adulte, des autres enfants, du matériel. On ne jette pas les jouets, chacun parle à son tour, on ne pousse pas, on n'arrache pas les jouets des mains etc...
- La solidarité et le partage : aider celui qui est en difficulté (les enfants qui savent faire peuvent aider ceux qui sont en apprentissage)
- La responsabilité : confier des tâches simples à l'enfant, fonction de son âge, en l'encourageant afin de le faire progresser en confiance.
- La tolérance : chaque individu est unique !

8. Accueil en cas de maladie

D'une façon générale, les enfants malades sont acceptés selon les conditions suivantes :

- que les parents aient consulté leur médecin traitant (si fièvre supérieure à 38.5°C persistante) afin d'avoir un diagnostic, un certificat médical et un traitement en cours.
- que nous ayons des places disponibles pour accueillir l'enfant à des heures qui ne sont pas prévues initialement au contrat (pour les enfants scolarisés).

En cas de prise de médicament pendant le temps d'accueil, les parents fourniront en plus de l'autorisation à donner des médicaments, l'ordonnance délivrée par le médecin.

Toutefois, afin d'éviter toute épidémie, nous n'accueillerons pas les enfants dont la maladie demande une éviction temporaire de toute collectivité (certificat médical demandé).

Si l'état de santé de l'enfant se dégrade au cours de la journée, les parents sont avertis immédiatement afin de prendre des dispositions pour consulter le médecin.

Il conviendra de fournir un thermomètre et un antipyrétique (doliprane, par exemple) qui restera à la MAM afin de pouvoir administrer une dose en cas de fièvre supérieure à 38.5°C (à la condition d'une ordonnance en cours de validité). Toute administration de soin et/ou de traitement médical sera inscrit dans le registre prévu à cet effet.

En cas d'urgence, nous contacterons le 15 afin de prendre les dispositions nécessaires pour le bien de l'enfant. Les parents seront ensuite avertis.

9. Participation des parents

Pour assurer la pérennité de l'association, nous organisons des événements auxquels vous serez conviés avec vos enfants ainsi que votre entourage (tombola, photos de Noël, portes ouvertes, fête des parents...).

C'est un moyen pour nous de se rencontrer différemment, de nous faire connaître auprès de tous et de récolter parfois des fonds pour ensuite les investir dans du matériel, des jeux ou du mobilier pour la MAM.

10. Engagements réciproques

Engagements des assistantes maternelles :

- respecter les termes du contrat de travail
- assurer la sécurité et veiller au bien-être de chacun
- effectuer les transmissions orales et écrites (via l'application)
- respecter les parents, les enfants et les collègues
- prévenir les parents en cas d'absence
- assurer la propreté des locaux

Engagements des parents :

- respecter les termes du contrat de travail
- prévenir en cas d'absence ou de retard
- respecter les modalités d'accueil et de départ
- transmettre les informations importantes dans l'application
- respecter les assistantes maternelles, leur travail et le lieu d'accueil

11. Récapitulatif des fournitures amenées par les parents

Chaque parent fournit pour son enfant un trousseau qui restera à la MAM. Ce trousseau sera composé :

- une tenue de rechange propre et adaptée à l'âge de l'enfant (et à la saison)
- des chaussons, pantoufles ou sur-chaussettes antidérapantes
- des couches (un paquet de préférence, le nombre de couches restantes sera communiqué en fin de semaine)
- produits d'hygiène (liniment, crème pour le change, lait de toilette...)
- un thermomètre
- un antipyrétique (avec une ordonnance médicale en rapport avec l'âge et le poids de l'enfant)
- Un doudou ou objet familier auquel l'enfant est attaché (si nécessaire)
- Une tétine (si nécessaire)

Signature des parents